

Modalités pratiques du Collegium Chirurgicum Plasticum

Le **Collegium Chirurgicum Plasticum** (CCP) a été fondé en 1988 à l'initiative de plusieurs maîtres de stage de chirurgie plastique, réparatrice et esthétique. Depuis sa création, le CCP a organisé un enseignement théorique réparti sur quatre jours par année académique, lorsque la formation était de trois ans ; ensuite, il est passé à trois journées d'enseignement par année académique lorsque la structuration du cursus de formation a été modifiée, avec quatre années obligatoires de formation spécifique en chirurgie plastique, après deux années minimums de tronc commun en chirurgie générale.

Le CCP a également mis sur pied une évaluation annuelle de tous les candidats durant leur formation spécifique.

Jusqu'à 2005, le CCP n'avait pas d'autorité légale mais jouissait d'une forte autorité morale. En effet, la validation de la formation des candidats relevait alors uniquement des commissions d'agrément, comprenant une chambre francophone et une chambre néerlandophone, toutes deux dépendantes du ministère de la Santé Fédéral. Le CCP organisait donc un enseignement théorique interuniversitaire, complémentaire de la formation académique et pratique, par ailleurs dispensée dans les centres de formation universitaires et non universitaires.

Depuis 2014, un **Arrêté ministériel du 23/04/14 (article 20)**, fixe la réussite de l'examen final du CCP comme une condition indispensable pour obtenir sa reconnaissance de chirurgien plasticien auprès de la Commission d'agrément, et donc par la suite de l'INAMI. Il s'agit d'un examen supra- et extra-universitaire, indépendant de la filière académique. Selon la volonté du législateur, *les épreuves du CCP sont jugées au niveau national, de façon indépendante par des pairs issus des universités et des associations professionnelles*. Elles ne sont donc pas soumises aux mêmes règles légales que les examens universitaires qui sont eux régis par des décrets communautaires.

Parrallèlement, chaque université définit le programme et les rubriques d'évaluation de chaque année académique du Master Complémentaire (DES) en chirurgie plastique. Généralement, la note obtenue lors de l'examen annuel du CCP y figure comme évaluation théorique, au côté des évaluations semestrielles des stages cliniques, qui sont effectuées par le maître de stage et ses collaborateurs.

En pratique, il résulte de ceci que les Universités organisent les épreuves académiques et délivrent le *diplôme universitaire du Master Complémentaire* en chirurgie plastique. Le CCP délivre un *diplôme de compétence validé par les pairs* de la spécialité. La commission d'agrément valide la qualité de la formation acquise et déclare au Ministre *sa capacité à exercer de façon autonome la spécialité*. Pour cela, elle se base sur le diplôme universitaire, sur celui du CCP, sur les carnets de stage et l'avis du maître de stage coordinateur.

Un ou plusieurs maître(s) de stage sont désignés par leurs pairs pour être **coordinateur du CCP**. C'est à lui que revient l'organisation du calendrier des cours et l'organisation des examens. Il agit bien évidemment en coordination avec les différents maîtres de stage du pays pour qu'il y ait une alternance régulière entre les universités pour les différentes journées d'enseignement théorique. Ils président également, *ex officio* le jury des épreuves d'examen et leur délibération

1. Organisation des cours

Trois journées complètes par année académique sont organisées en alternance entre les différents services de stage du pays. Ces cours sont donnés en anglais avec des supports scientifiques fournis et sont destinés à couvrir, sur la période de formation de quatre ans, l'ensemble du champ de la chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique. Les cours sont donnés en Anglais. La présence physique à minimum 2 des 3 cours de l'année est requise, afin de pouvoir participer à l'examen du CCP. La présence sera contrôlée sur base de la présentation de la carte d'identité.

2. Organisation des examens

Chaque année, un examen oral est organisé avec des modalités différentes selon que le/la candidat(e) se trouve en 1^{re}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} année de formation de chirurgie plastique.

2.1. **L'examen junior** concerne les assistants en 1^{re}-2^e-3^e année de formation de chirurgie plastique

2.1.1. il comprend **un examen écrit** type QCM (30 questions) reprenant la matière théorique de l'année. L'examen est effectué en langue anglaise. Sa Durée est de 1h30.

2.1.2. Il se complète d'**un examen oral** devant 2 jurys*, comprenant deux questions théoriques sur la matière de l'année. Le candidat bénéficie de 30 minutes pour préparer ces questions théoriques. Il doit ensuite présenter une question devant chaque jury.

* La composition des jurys est constituée d'un chirurgien francophone et d'un chirurgien néerlandophone. Le candidat peut s'exprimer dans la langue de son choix. Les jurys sont constitués de telle façon que le candidat n'est pas interrogé par son maître de stage coordinateur, ni par un maître de stage ou un pair de son réseau de formation.

En plus de la question théorique, un cas clinique illustré minimum est présenté par chaque jury, pour lequel le candidat doit décrire la situation et sa démarche de prise en charge depuis le diagnostic jusqu'à l'intervention chirurgicale proposée. Les connaissances anatomiques, physiologiques et physiopathologiques des différentes affections rencontrées en chirurgie plastique font partie implicite de la matière d'examen.

Lors des examens juniors, toutes les questions posées regardent strictement les parties de matières couvertes par l'enseignement de l'année écoulée.

2.2. **l'examen senior** concerne les candidats en 4^e année de formation de chirurgie plastique ; il constitue donc l'examen final de fin de formation

L'examen consiste en un passage devant trois jurys*. Il ne comprend plus de questions théoriques tirées au préalable par le candidat. Il porte sur toute la matière enseignée sur le cycle de 4 ans. Un minimum de deux cas cliniques par jury balaye ainsi l'ensemble de tous les secteurs de la chirurgie plastique.

* La composition des jurys est constituée d'un chirurgien francophone et d'un chirurgien néerlandophone. Le candidat peut s'exprimer dans la langue de son choix. Les jurys sont constitués de telle façon que le candidat n'est pas interrogé par son maître de stage coordinateur ni par un maître de stage ou un pair appartenant à son réseau de formation.

Comme lors des examens juniors, la parfaite connaissance de l'anatomie des régions est requise, de même que celle des fondamentaux techniques de toutes les interventions qui sont discutées.

3. Les délibérations

3.1. **Délibération pour les candidats de 1^{re}, 2^e et 3^e année**

Lors de la délibération, la note de l'examen écrit théorique (QCM) est pondérée à 30% de la note finale et la somme des notes données par les 2 jury des examens oraux est pondérée à 70%. Le taux de réussite est fixé à **10/20**.

Il est essentiel de noter que l'examen évalue une compétence professionnelle acquise et ne s'apparente donc pas un examen universitaire *sensu stricto*.

En cas d'échec à l'écrit ou devant l'un des deux jurys, mais avec une moyenne suffisante, le Président du CCP en informe le candidat et son maître de stage par écrit, l'invitant ainsi à corriger son insuffisance ponctuelle.

En cas d'échec devant 2 jurys, avec une moyenne inférieure à 10/20, le jury prononce l'ajournement du candidat qui est invité à représenter l'épreuve orale lors de l'examen senior, un mois plus tard. *Ceci ne constitue pas une seconde session au sens universitaire, mais une sanction* par laquelle le jury du CCP invite le candidat en échec à corriger son insuffisance et à se remettre à niveau.

3.2. Délibération pour les candidats de 4^e année

Lors de la délibération, la cote des trois jurys permet de donner une moyenne sur 20. Le seuil de réussite est fixé à **10/20**.

En outre, **une publication en 1^{er} auteur** dans un domaine de la Chirurgie Plastique est exigée. Les publications inscrites dans le domaine de la chirurgie générale, de la médecine ou des sciences fondamentales ne sont donc pas prises en compte. La ou les publication(s) doivent être validées par le coordinateur du CCP ainsi que par les autres membres du jury lors de la délibération. Les critères de validation considérés sont que l'article doit être référencé dans Pubmed (peer review) et que le candidat doit en être le 1^{er} auteur ou 1^{er} co-auteur.

Dans cette épreuve finale, **les publications sont valorisées de la façon suivante :**

- a. Si le candidat n'a *pas de publication concrétisée*, l'épreuve est incomplète et le diplôme n'est pas délivré, même si l'audition est réussie.
- b. Si le candidat a *une seule publication concrétisée et validée* par le jury, la note finale équivaut à la note finale des examens oraux devant les trois jurys.
- c. Si le candidat a *entre 2 et 5 publications* concrétisées en tant que 1^{er} auteur ou 1^{er} co-auteur, la note finale est augmentée de 1 point sur 20.
- d. Si le candidat a *plus de 5 publications concrétisées* en tant que 1^{er} auteur ou 1^{er} co-auteur, la note finale est augmentée de 2 points sur 20.

Si le candidat est *ajourné en raison du seul défaut de la publication*, son diplôme est libéré dès que le Président du jury reçoit la preuve qu'une publication recevable est acceptée pour publication dans une revue référencée

En cas d'échec à l'examen devant plusieurs jurys, avec **une note délibérée inférieure à 10/20**, le candidat est *ajourné et invité à représenter l'épreuve orale l'année suivante*. Dans le décompte de sa note, la publication n'est pas prise en compte, mais sera créditée lors de la réussite de l'épreuve orale l'année suivante.

En effet, l'épreuve finale d'évaluation par les pairs du CCP ne rentre pas ni dans le cadre, ni dans les règlements des examens universitaires. Il s'identifie aux examens réalisés par les associations professionnelles en collaboration avec les établissements universitaires, comme le FUS (Formation Universitaire Spécifique) - examen de chirurgie générale après deux ans-, et l'EBOPRAS (board européen de qualification en chirurgie plastique). *Toutes ces épreuves ne comportent qu'un seul tour, il n'y a pas donc pas de deuxième session organisée.*

